

Union internationale des télécommunications

PROGRAMME SPÉCIAL EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCÉS

Intégrer les PMA dans la société mondiale de l'information

Bureau de développement des télécommunications



Union
internationale des
télécommunications

Point de contact

Union internationale des télécommunications
Bureau de développement des télécommunications
Unité pour les pays les moins avancés
Place des Nations
CH-1211 Genève 20
Suisse

Tél.: +41 22 730 5447

Fax: +41 22 730 5484

E-mail: cosmas.zavazava@itu.int

www.itu.int/itu-d/ldc

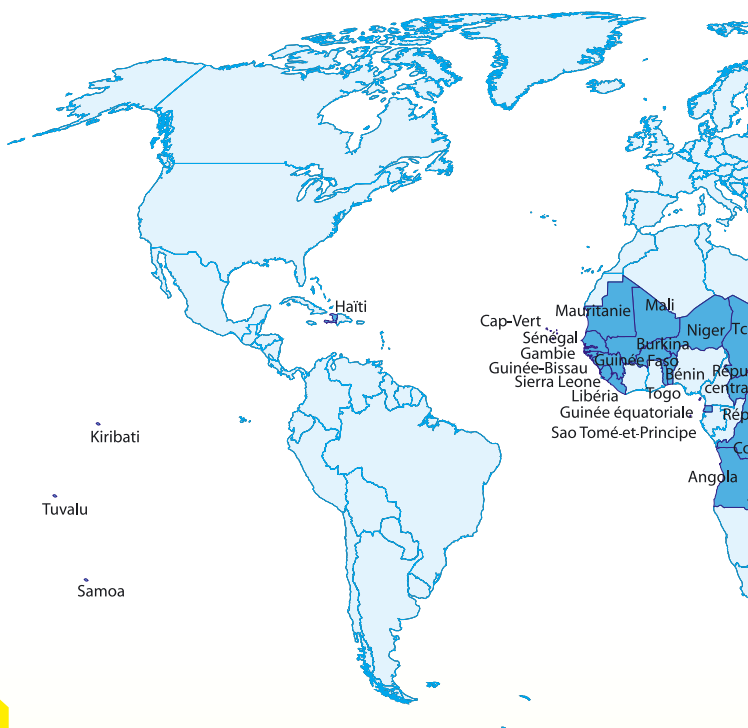
BIENVENUE DANS NOTRE PROGRAMME EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCÉS: UNE INITIATIVE DE PORTÉE MONDIALE

Pour être honnêtes avec nous-mêmes, le concept novateur de «village planétaire» imaginé par Marshall McLuhan, que nous dénommons aujourd'hui «société mondiale de l'information», reste une lointaine utopie. Un groupe de 49 pays – et la plus grande partie de leur population, qui vit essentiellement en zone rurale – aux situations géographiques diverses, n'est toujours pas connecté. Et pourtant, nous entendons constamment parler de mondialisation.

Le tableau n'est toutefois pas complètement noir, des progrès considérables ayant été faits depuis la présentation à la CNUCED, à sa première session, en 1964, de la première résolution faisant état de la nécessité d'aider les pays les moins avancés, résolution finalement adoptée à la deuxième session de cette Conférence, en 1968. Au sein de l'Union internationale des télécommunications, la plus ancienne institution spécialisée de la famille des Nations Unies, des mesures ont été prises pour aider ce groupe spécifique de pays, mesures qui ont débouché sur la création d'une Unité spécialement chargée de superviser la fourniture de services et applications TIC de grande qualité, pertinents et adaptés à leurs besoins. Cette unité a pour objectif de répondre aux demandes d'assistance en temps opportun et de fournir cette assistance de manière efficiente et efficace.

Ce faisant, notre devise reste la même: «toujours avancer, ne jamais reculer!». Certes, le chemin est parsemé d'obstacles. Certes, nous essuierons des revers. Certes, les ressources seront toujours limitées au regard de l'ampleur des difficultés qui nous attendent. Toutefois, nous ne sommes pas les seuls à devoir assumer cette tâche, qui doit être partagée avec d'autres parties prenantes résolues, comme nous, à aider les pays les moins avancés à développer les TIC pour qu'ils puissent bénéficier un jour de l'accès universel. Cela est important, car une société de l'information véritablement mondiale est une société représentative de toutes les communautés, de tous les milieux et de tous les pays du monde.

QUI SONT LES PMA ?



En 1971, la communauté internationale a reconnu l'existence de cette catégorie de pays qui se caractérisent par l'extrême pauvreté de leur population et par la faiblesse de leurs ressources économiques, institutionnelles et humaines, souvent aggravée par des handicaps géophysiques. A l'heure actuelle, les pays les moins avancés (PMA)

INTÉGRER LES PMA GRÂCE AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

L'UIT a conçu un programme ciblé et très spécifique afin d'accélérer l'intégration des pays les moins avancés dans l'économie mondiale grâce aux technologies de l'information et de la communication. Ce programme doit permettre de porter la densité téléphonique moyenne à cinq lignes principales pour 100 habitants et le nombre d'utilisateurs connectés à l'Internet à dix utilisateurs pour 100 habitants d'ici à 2010 (année où se tiendra la quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA). L'UIT oriente son assistance vers les cinq principaux domaines prioritaires exposés ci-après, qui ont été adoptés à la dernière Conférence mondiale de développement des télécommunications tenue en 2002 à Istanbul (Turquie).

a) Développement des télécommunications rurales

Il s'agit de faciliter l'accès aux services de télécommunication dans les zones rurales, où vit la plus grande partie de la population des PMA. Il s'agit aussi d'encourager la création d'entreprises rurales, d'améliorer l'enseignement, d'offrir toute une gamme de prestations sociales et de freiner l'exode rural. En définitive, il s'agit de favoriser l'accès universel aux services de télécommunication.

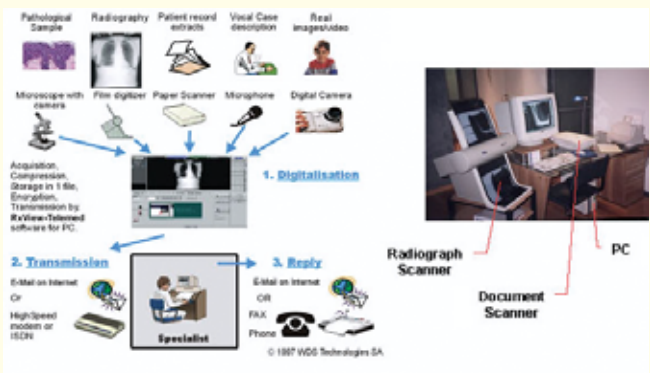


Premier publiphone rural en service à Gaire, village de Papouasie-Nouvelle-Guinée.
Source: P & T Corp.

b) Développement des infrastructures et adoption de nouvelles technologies et de nouveaux services

L'objectif est de continuer à aider les PMA à opérer leurs choix techniques. L'adoption de technologies et de techniques nouvelles exige beaucoup de discernement, afin d'éviter la mise au rebut prématurée d'anciens équipements et les problèmes

inutiles d'interfonctionnement entre équipements anciens et nouveaux. L'assistance visera essentiellement les télécommunications, les technologies de l'information et de la communication et les services associés, y compris l'Internet et ses applications et les systèmes d'accès hertzien (fixes et mobiles).



c) Restructuration du secteur

La priorité consiste à poursuivre le processus de restructuration du secteur pour promouvoir la libéralisation et la concurrence et, éventuellement, la privatisation. Toutes ces initiatives devraient se traduire par une accélération de la croissance du réseau et par une amélioration de la gestion du secteur dont les pays devraient tirer pleinement parti. Une assistance sera fournie aux nouveaux organismes de régulation dans des domaines aussi divers que les mesures à prendre pour appliquer des stratégies en matière d'accès universel et la création des différents outils nécessaires aux régulateurs. Une assistance pourra également être offerte aux nouvelles entreprises, sur la base du recouvrement des coûts.

d) Développement et gestion des ressources humaines

L'assistance dans ce domaine important, qui a de vastes ramifications, doit être fournie pratiquement en permanence, les



Initiation à l'informatique
Source: PhotoDisc.

ressources humaines constituant le bien le plus précieux d'une entité. L'assistance portera sur les activités classiques de DRH/GRH en matière de formation et de recyclage du personnel dans des domaines tels que les techniques modernes de gestion, la gestion des réseaux de télécommunication ainsi que leur maintenance.

e) Partenariats et financement

La conclusion de partenariats est essentielle à la mise en œuvre du Programme spécial en faveur des PMA. Ces partenariats devraient avoir pour but de mettre en commun des ressources et de les attribuer aux PMA, de façon à éviter toute dispersion des efforts et tout double emploi ou gaspillage dans l'utilisation de ces ressources dans les pays bénéficiaires. C'est pourquoi des tables rondes annuelles sur le partenariat seront organisées à l'intention d'un groupe de pays bénéficiant de l'assistance ciblée du BDT. Des projets concrets seront présentés aux partenaires de développement, qui demanderont des précisions aux représentants des pays.



Nouer des partenariats
Source: UIT/Cosmas Zavazava.

PREMIÈRE ÉTAPE D'UN LONG VOYAGE

Le programme d'assistance aux PMA a véritablement démarré en 2000. Depuis lors, il a été amélioré et peaufiné, le but étant de «produire des résultats concrets». Le tableau ci-dessous indique les pays du monde qui ont bénéficié de notre assistance ciblée. Si nous nous efforçons d'«alimenter» de façon intensive tous les PMA le plus rapidement possible, nous évitons de leur offrir une assistance de manière aléatoire et préférons sélectionner chaque année un petit groupe de pays, les questionner sur leurs priorités, élaborer des plans au cas par cas, puis étaler cette assistance sur une période de deux ans, la seconde année permettant de suivre et d'évaluer la façon dont cette assistance a été absorbée.

Année	Pays bénéficiaires
2000	Cambodge, Comores, Ethiopie, Haïti, Soudan, Tanzanie, Tchad
2001	Erythrée, Guinée-Bissau, Mozambique, Népal, Niger, Yémen
2002	Bhoutan, Centrafricaine (Rép.), Djibouti, Haïti, Kiribati, Malawi, Mali, Zambie
2003	Bangladesh, Bhoutan, Burkina Faso, Centrafricaine (Rép.), Djibouti, Lao (R.d.p.), Malawi, Mali, Ouganda, Rép. dém. du Congo, Somalie, Zambie
2004	Afghanistan, Angola, Bangladesh, Burkina Faso, Guinée, Lao (R.d.p.), Mauritanie, Myanmar, Ouganda, Rép. dém. du Congo, Rwanda, Somalie
2005	Afghanistan, Angola, Burundi, Guinée, Madagascar, Mauritanie, Myanmar, Rwanda, Salomon (Iles), Samoa, Soudan, Tchad
Pays qui seront bénéficiaires en 2006	Burundi, Cambodge, Comores, Kiribati, Lesotho, Madagascar, Népal, Niger, Salomon (Iles), Samoa, Sierra Leone, Soudan, Tchad

D'ici à 2010 (année où se tiendra la 4^e Conférence des Nations Unies pour les PMA), tous les PMA devraient avoir bénéficié du Programme idoine de l'UIT.

Faire la différence

Nous avons le sentiment que les activités que nous avons menées ces quelques dernières années ont fait une différence considérable dans ces pays. L'assistance aux PMA a eu une incidence positive, ainsi qu'il ressort des statistiques dont nous disposons à l'heure actuelle. Par exemple, fin 2001, dans 36 PMA sur 49, la télédensité combinée (téléphonie fixe et mobile) dépassait un (1). Fin 2003, 14 PMA comptaient au total plus de cinq (5) abonnés au téléphone fixe ou mobile pour 100 habitants, tandis que 31 pays étaient équipés de plus de deux (2) lignes téléphoniques (infrastructure fixe ou mobile) pour 100 habitants et dans 7 pays seulement, la télédensité restait inférieure à un (1). En 2004, 19 PMA avaient réalisé les objectifs relatifs aux technologies de l'information et de la communication (TIC) définis dans le Plan d'action de Bruxelles, à savoir une télédensité moyenne de cinq (5) lignes principales (LP) pour 100 habitants et de 10 utilisateurs connectés à l'Internet pour 100 habitants d'ici à 2010. Il est à noter que les taux de télédensité et de pénétration de l'Internet ont quasiment doublé dans la majorité des pays les moins avancés depuis 2001. Notre assistance a certes eu une incidence positive déterminante sur la connectivité, l'accès et les connaissances techniques, mais, à notre avis, les résultats d'aujourd'hui sont le fruit du travail de toutes les parties prenantes qui s'efforcent d'offrir des possibilités numériques aux populations nombreuses de ces pays. C'est pourquoi nous nous engageons à nouer de solides partenariats qui nous permettent de partager notre vision de l'avenir.

NOUER DES PARTENARIATS EN VUE D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT POUR LE MILLÉNAIRE

L'instauration de partenariats est essentielle à la mise en oeuvre du Programme spécial en faveur des PMA. Les organisations multilatérales et le secteur privé en particulier peuvent aider à faire la différence en accélérant le rythme du développement des télécommunications dans ces pays. Favorisé par la réforme sectorielle et le processus de mondialisation qui ouvrent le secteur des télécommunications à la libéralisation et à la privatisation, ainsi qu'à de possibles alliances stratégiques, fusions et acquisitions, l'environnement se prête à toutes les formes possibles de partenariat. Le BDT est fier de la politique d'engagement constructif à l'égard du secteur privé et de neutralité en matière d'instauration de partenariats qu'il a adoptée, et qui est mise en évidence par les tables rondes sur le partenariat, qu'il a organisées ces dernières années à l'intention de ces pays avec beaucoup de succès. La première a eu lieu à Genève en l'an 2000, elle a été suivie d'une autre table ronde, particulièrement réussie, à Johannesburg (République sudafricaine) en 2001, et d'une autre encore à Arusha (Tanzanie) en 2002. En 2003, trois rencontres de ce type ont eu lieu – à Coventry (Royaume-Uni), à Beyrouth (Liban) et à Mexico City (Mexique). En 2004, l'UIT a organisé le «Forum mondial sur les TIC pour les pays les moins avancés», dont l'objectif était de rassembler en un même lieu tous les partenaires (gouvernements, secteur privé, banques pour le développement, opérateurs des télécommunications, organismes de réglementation, etc.) pour élaborer des stratégies propres à accélérer l'entrée de ces pays dans la société de l'information.

L'importance des partenariats a pu une nouvelle fois être démontrée à l'occasion de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information qui s'est déroulée en 2003 à Genève, au cours de laquelle de nombreux accords de partenariat ont été conclus. Ces partenariats ont été noués entre des gouvernements de PMA, le secteur privé et l'UIT, jetant ainsi les bases de la mise en oeuvre du Plan d'action adopté à la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information.

QUELQUES EXEMPLES DE RÉUSSITES

La troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui s'est tenue à Bruxelles du 14 au 20 mai 2001, a réuni les 49 pays dont les revenus sont les plus faibles au monde. Les participants ont adopté un Programme d'action, fondé sur les objectifs de développement arrêtés au niveau international, en vue d'accélérer la croissance et le développement durable et, partant, d'intégrer les PMA dans la société mondiale de l'information.



Plénière de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
Source: PhotoDisc.

La prise en compte dans le Plan d'action de Bruxelles des objectifs du Programme spécial de l'UIT en faveur des pays les moins avancés revêt une importance particulière. Dans le domaine des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication (TIC) ce plan d'action vise à atteindre, dans ces pays, une télédensité moyenne de cinq (5) lignes principales pour 100 habitants et un nombre d'utilisateurs connectés à l'Internet de 10 utilisateurs pour 100 habitants d'ici à l'an 2010.

On trouvera ci-après une liste des PMA qui ont atteint cet objectif, et donc autant d'exemples de réussites.

Nombre total d'abonnés au téléphone pour 100 habitants

Pays	2001	2002	2003	2004
Cap-Vert	21,62	25,11	27,26	29,49
Gambie	6,98	10,42		
Guinée équatoriale	4,66	8,08	9,41	
Haïti	2,07	3,25	5,52	6,40
Iles Salomon	1,22	1,37	2,50	5,83
Kiribati	4,67	5,68		
Lesotho	3,63	5,79	6,28	10,90
Maldives	16,76	25,11	33,65	44,13
Mauritanie	5,18	10,39	14,14	
Samoa	6,81	8,03	13,05	
Sao Tomé-et-Principe	3,63	5,44	7,76	
Sénégal	5,50	6,75	7,77	
Soudan	1,73	2,63	4,40	6,02
Togo	3,02	4,54	5,61	
Tuvalu	6,84			
Vanuatu	3,61	5,69	6,90	7,96
Yémen	3,05	4,89	6,87	9,02

Nombre d'internautes pour 100 habitants

Pays	2001	2003	2004
Sao Tomé-et-Principe	6,00	9,87	12,20
Tuvalu	10,53	18,75	30,00

Si la télédensité a bien progressé, il reste en revanche beaucoup à faire pour que les populations des pays les moins avancés puissent bénéficier de la connectivité Internet ainsi que des applications et services connexes.

PAYS AYANT DES BESOINS SPÉCIAUX

A l'heure actuelle, 12 pays sont classés par l'UIT en tant que «pays ayant des besoins spéciaux». Il s'agit notamment de pays les moins avancés qui peuvent avoir été frappés par des catastrophes naturelles ou avoir connu des périodes de conflit armé, de troubles internes ou de guerre, pays dont l'infrastructure de télécommunication a subi des dommages considérables. L'Union leur fournit des «capitaux d'amorçage» pour les aider à reconstruire leurs réseaux endommagés et recherche en permanence des partenaires souhaitant cofinancer des projets dans ces pays.



Séisme de Manjil, province de Zanjan (Iran)
Source: Eslami Rad.

Ces projets portent essentiellement sur les cinq principaux domaines suivants:

- Développement des infrastructures et adoption de nouvelles technologies
- Reconstruction de l'infrastructure des télécommunications
- Développement des télécommunications rurales
- Restructuration du secteur
- Développement et gestion des ressources humaines

Ces 12 pays sont les suivants:

- Afghanistan
- Burundi
- Erythrée
- Ethiopie
- Guinée
- Guinée-Bissau
- Libéria
- Rép. dém. du Congo
- République démocratique du Timor oriental
- Rwanda
- Sierra Leone
- Somalie
- Timor-Leste

L'aide à long terme fournie aux pays ayant des besoins spéciaux vient renforcer les Plans d'action – adoptés par les Conférences mondiales de développement des télécommunications de l'UIT – les Déclarations pertinentes des conférences des Nations Unies en faveur des PMA ainsi que les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Récapitulatif de certains projets de l'UIT en faveur des pays ayant des besoins spéciaux:

- Assistance à l'établissement de la gouvernance du secteur des télécommunications au République démocratique du Timor oriental.
- Mise en place d'un réseau de télécentres communautaires polyvalents pour les réfugiés au Burundi, au Rwanda et en Tanzanie.
- Reconstruction des infrastructures de télécommunication en zone rurale au Burundi et au Rwanda.
- Centre de formation aux TIC pour les rapatriés au Libéria.
- Remise en état des infrastructures de télécommunication et de radiodiffusion de l'Afghanistan.
- Mise en place d'un équipement de gestion du spectre et cours de formation à l'intention d'agents de la fonction publique en Sierra Leone.
- Formation d'ingénieurs somaliens dans le cadre d'un accord Sud-Sud.

C'EST DANS LE BESOIN QUE L'ON RECONNAÎT SES AMIS: LES TÉLÉCOMMUNICATIONS D'URGENCE

Dans le cadre de son mandat général, au titre du Programme spécial en faveur des pays les moins avancés, le Bureau de développement des télécommunications de l'Union internationale des télécommunications a œuvré assidûment à la mise en place de modalités pratiques visant à aider les pays – en particulier les plus vulnérables, en l'occurrence les PMA et les petits Etats insulaires en développement (SIDS) – à atténuer les effets des catastrophes et à organiser des secours en cas de catastrophe. Par conséquent, l'UIT a signé avec Inmarsat Limited un accord de partenariat qui lui a permis de faire l'acquisition de terminaux par satellite GAN d'Inmarsat. Lorsqu'un pays est victime d'une catastrophe naturelle qui met hors d'usage son réseau de télécommunication ou qui frappe une région dans laquelle il n'existe aucune infrastructure de communication, ces terminaux devraient pouvoir être déployés dans des délais relativement courts à la demande d'un Etat Membre.



Exemple d'utilisation de la radiotéléphonie par satellite en cas de catastrophe naturelle

Source: Inmarsat.

Une fois l'ordre rétabli, les terminaux sont restitués à l'UIT à qui la garde en est confiée jusqu'à ce qu'une autre catastrophe survienne en quelque endroit. Cette initiative est importante car elle



Inondations

Source: American Red Cross.

va dans le sens des résolutions et recommandations de la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2002, reprises par la Conférence de plénipotentiaires.



Au lendemain du tsunami qui a frappé l'Asie du sud-est le dimanche 26 décembre 2004

Source: UIT/Cosmas Zavazava.

Pays	PIB par habitant (USD)		Nombre d'internautes pour 100 habitants		
	2001	2003	2002	2003	2004
Afghanistan	-	-	-	0,10	0,10
Angola	660,56	-	0,29	0,59	1,22
Bangladesh	346,33	382,44	0,15	0,18	0,20
Bénin	360,20	-	0,74	1,00	1,45
Bhoutan	-	-	1,45	2,04	2,56
Burkina Faso	199,57	345,35	0,21	0,39	0,40
Burundi	96,55	84,56	0,11	0,20	0,35
Cambodge	253,77	292,84	0,22	0,25	0,28
Cap-Vert	1274,86	-	3,55	4,36	5,30
Comores	302,74	-	0,42	0,63	1,01
Djibouti	894,08	-	0,69	0,97	1,32
Erithrée	183,34	-	0,23	0,23	1,16
Ethiopie	95,86	-	0,07	0,11	0,16
Gambie	302,32	-	1,88	2,57	3,35
Guinée	380,69	-	0,46	0,52	5,75
Guinée-Bissau	162,21	-	1,12	1,48	1,99
Guinée équatoriale	3788,94	4777,69	0,36	0,55	0,99
Haïti	422,92	339,07	0,96	1,80	5,93
Iles Solomon	610,73	-	0,50	0,52	0,61
Kiribati	463,88	-	2,28	2,25	2,35
Lao (R.d.p)	324,48	338,35	0,27	0,33	0,36
Lesotho	376,87	524,34	0,97	1,38	2,39
Libéria	172,00	-	-	-	-
Madagascar	292,38	66,80	0,35	0,43	0,50
Malawi	164,14	-	0,26	0,34	0,37
Maldives	2257,85	-	5,34	5,93	5,79
Mali	289,08	-	0,24	0,32	0,45
Mauritanie	359,58	-	0,37	0,44	0,47
Mozambique	204,29	-	0,28	0,45	0,73
Myanmar	163,05	193,33	0,05	0,05	0,12
Népal	240,71	247,48	0,34	0,42	0,68
Niger	155,30	193,67	0,13	0,15	0,19
Ouganda	245,77	251,40	0,40	0,49	0,75
Rép. centrafricaine	265,48	-	0,13	0,14	0,23
Rép. dém. du Congo	143,39	-	0,09	-	-
Rwanda	209,18	210,39	0,31	0,37	0,45
Samoa	1427,77	-	2,22	2,74	3,33
Sao Tomé-et-Principe	317,42	-	7,28	9,87	12,20
Sénégal	470,31	-	1,04	2,17	4,66
Sierra Leone	196,86	215,83	0,16	0,18	0,19
Somalie	-	-	0,87	0,75	1,67
Soudan	394,28	-	0,91	2,81	3,30
Tanzanie	281,37	-	0,23	0,71	0,88
Tchad	211,62	329,47	0,19	0,37	0,68
Timor oriental*	-	-	-	-	-
Togo	259,51	-	4,10	4,20	4,41
Tuvalu	-	-	13,07	18,75	3-
Vanuatu	1112,52	-	3,46	3,61	3,46
Yémen	492,79	563,19	0,51	0,60	0,87
Zambie	343,94	-	0,48	0,98	2,11

*N'est pas un Etat Membre de l'UIT.

Nombre total d'abonnés au téléphone pour 100 habitants			Population	
2002	2003	2004	2001	2004
0,25	1,18	2,61	22'474'000	24'926'000
1,54	2,99	-	13'528'000	14'078'000
1,26	1,56	3,44	131'175'000	149'665'000
4,14	4,31	-	6'583'782	6'918'000
2,84	4,52	6,08	673'987	735,000
1,46	2,39	3,58	11'667'771	13'393'000
1,06	1,23	-	6'860'000	7'068'000
3,01	3,78	-	13'440'000	14'482'000
25,11	27,26	29,49	442'452	472'000
1,35	1,91	-	727'000	790'000
3,83	4,97	-	644'000	680'000
0,90	0,92	1,38	3'816'000	4'296'000
0,60	0,77	-	65'390'000	72'420'000
10,42	-	-	1'291'900	1'462'000
1,52	1,78	-	7'579'660	8'000'000
0,89	0,92	-	1'227'000	1'308'000
8,08	9,41	-	470'000	507'000
3,25	5,52	6,40	8'270'000	8'437'000
1,71	1,62	-	432'269	491'000
5,68	-	-	86'118	85'000
2,12	3,21	4,82	5'393'000	5'787'000
5,79	6,28	10,90	2'160'000	1'800'000
-	-	-	3'108'000	3'487'000
1,40	2,10	-	15'492'295	17'901'000
1,52	2,10	2,55	10'385'849	12'337'000
25,11	33,65	44,13	275'300	328'000
1,03	2,82	4,28	10'400'000	11'101'000
10,39	14,14	-	2'614'409	2'980'000
1,87	2,77	-	17'653'239	18'961'503
0,75	0,81	0,96	51'137'000	54'000'000
1,51	1,78	2,25	22'736'934	25'724'000
0,33	0,81	1,39	11'227'000	12'415'000
1,81	3,27	4,63	23'833'000	26'699'000
0,55	1,20	1,79	3'782'000	3'912'000
1,08	-	-	52'522'000	54'417'000
1,32	1,86	1,91	7'949'000	8'481'000
8,03	13,05	-	178'600	180'000
5,44	7,76	-	150'000	164'000
6,75	7,77	-	9'802'775	10'339'000
1,84	-	-	4'932'000	5'169'000
1,37	2,50	5,83	9'823'000	12'000'000
2,63	4,40	6,02	31'957'000	34'512'000
2,68	3,37	-	33'596'000	37'671'000
0,58	0,96	1,54	7'664'827	8'854'000
-	-	-	750'000	820'000
4,54	5,61	-	4'750'000	5'017'000
-	-	-	9'500	10'000
5,69	6,90	7,96	196'900	217'000
4,89	6,87	9,02	18'862'999	20'732'000
2,08	2,94	-	10'580'000	10'924'000

NOTRE VISION



Le Programme spécial en faveur des pays les moins avancés (PMA) sera évalué du point de vue de sa qualité et des services qu'il permettra d'assurer en temps voulu en vue d'intégrer les PMA dans l'économie mondiale par le biais du développement des télécommunications et du point de vue de sa capacité à améliorer l'assistance offerte aux PMA. Dans cette optique, le BDT s'emploiera, avec les acteurs ayant les mêmes priorités, à promouvoir l'établissement de partenariats et à encourager un développement durable dans les PMA.